

REGLEMENT VIDE GRENIERS

DIMANCHE 5 AVRIL 2026 6 H A 18H00

Organisé par l'Interclasse en 3

St GEORGES DE RENEINS

Fait le 9 février 2026

LETTRE DE CIVILITE

Article 1 La brocante est réservée aux professionnels et aux particuliers (si moins de 18 ans, sous la responsabilité unique de leurs parents).

Article 2 Le jour de la manifestation, les exposants seront tenus de présenter un justificatif d'identité ou d'activité professionnelle.

Article 3 Le prix des emplacements est fixé à 3 € le mètre, avec une longueur minimum de 5 m (soit 15,00 € minimum l'emplacement) aucune remorque ne sera acceptée sur l'emplacement si elle dépasse la longueur réservée par le participant. **En cas d'absence de l'exposant le jour du Vide Greniers, le prix de l'emplacement versé lors de la réservation sera conservé par l'Interclasse en 3.**

Article 4 Dès 6 H, le placement se fera dans l'ordre d'arrivée des exposants selon les consignes des responsables du placement.

Article 5 La restauration rapide avec vente de confiserie, de pâtisserie, de boissons et autres plats cuisinés est réservée à l'interclasse en 3.

Article 6 Sont formellement interdites toute marchandise : neuve emballée, volée - les produits alimentaires - les animaux - les armes – toutes substances illicites.

Article 7 La sous location des emplacements est interdite.

Article 8 Les objets et meubles restent sous l'entièr responsabilité des exposants. L'interclasse décline toute responsabilité concernant la détérioration, le vol et tout autre dommage pouvant survenir le jour de la manifestation. Les exposants doivent être munis d'une assurance «responsabilité civile».

Article 9 **Tout objet invendu, les déchets, les cartons devront être remportés par les exposants. Chaque emplacement doit être restitué vide et propre. Une caution de 10 € (espèces ou chèque) sera demandée avant l'installation, restituée après vérification de la propreté de l'emplacement.**

Article 10 Les responsables se réservent le droit d'exclure sur le champ toute personne ne respectant pas les modalités de ce règlement, ou causant des troubles néfastes au bon déroulement de la manifestation.

A L'ATTENTION DE TOUS LES EXPOSANTS

Bonjour,

Les bénévoles de l'interclasse en 3 de Saint Georges de Reneins sont heureux de vous accueillir en ce dimanche 5 avril 2026.

Soucieux de l'environnement et de la propreté de ce site qui nous a été prêté par la mairie et pour une organisation sans faille, **tout objet invendu, déchets, cartons devront être remportés par les exposants. Chaque emplacement doit être restitué vide et propre.**

Merci de respecter ces consignes simples et faciles à appliquer, et qui prouveront votre respect à l'égard des bénévoles et de l'environnement.

Laurent Déporte
Président interclasse en 3